

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Séance du 06 octobre 2017

L'An Deux Mil Dix-Sept, le 06 octobre, à 20 h 30

Régulièrement convoqué, le conseil municipal de la commune de Druyes les Belles Fontaines s'est réuni sous la présidence de Jean-Michel Rigault, maire.

Les conseillers municipaux présents sont : Jean-Bernard Guibert, 1^{er} adjoint au maire, Daniel Patureau, 3^{ème} adjoint au maire, Jean-Jacques Nerdenne, Baptiste Gauthier, Michel Adam, Arnaud Bigé, Nicolas Dupré, Mélanie Garcia, Guillaume Van de Cappelle, Danielle Gerville-Reache
Présents également : Evelyne Capocci, secrétaire de mairie et deux habitants du hameau de Ferrières (commune d'Andryes)

Secrétaire de séance : Jean-Jacques Nerdenne

En ouverture de séance, le maire demande l'ajout à l'ordre du jour de trois points :

- syndicat des eaux ; CLECT ; motion AMR

Le conseil municipal accepte l'ajout de ces points après un vote à l'unanimité.

I - Lecture du compte rendu de la séance du 1^{er} septembre 2017 : accepté les conseillers le signent.

II - Ramassage scolaire pour l'école d'Etai la Sauvin

Une pétition signée par une douzaine de familles de Druyes et Andryes a été envoyée au maire d'Andryes qui l'a transmise au maire de Druyes. Cette pétition soulève la question du circuit du car de ramassage scolaire pour les enfants de nos deux villages et ceux d'Etai et Fontenailles. En effet, les enfants de Ferrières sont « ramassés » en début de circuit, très tôt le matin et redéposés en fin de circuit, très tard l'après midi. Conséquence, leur temps de transport quotidien est d'environ une heure et demie alors que les plus favorisés ne passent qu'un quart d'heure dans le car. Les signataires souhaitent donc une modification de ce circuit pour rééquilibrer les temps de transport entre les enfants.

Le maire rappelle que ce circuit est décidé par le département et non par les communes et que le conseil municipal de Druyes, dans une délibération du 7 juillet dernier, avait donné son accord pour prendre en charge le surcoût éventuel (1200 euros) d'une modification du circuit ; cette délibération avait été transmise au département qui n'a pas donné suite.

Le conseil municipal, bien que cela ne soit pas de son ressort direct, décide d'appuyer une démarche commune du maire de Druyes auprès de l'autorité concernée, avec le maire d'Andryes, à la condition que ce dernier en prenne l'initiative.

III - Point financier

La situation de la trésorerie au 5 octobre n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail est fourni aux conseillers présents : le montant des dépenses prévues sur octobre s'élève à 12 000 €, le montant à recevoir s'élève à 33 000 €, soit une situation prévisionnelle fin octobre à + 50 800 € compte tenu de la trésorerie au 5 octobre d'un montant de 29 800 €.

IV - Frais de scolarité écoles de Courson 2017/2018

Pour huit enfants concernés en maternelle et primaire, la commune de Courson demande une participation annuelle totale de 4868 €. Le conseil décide, avant d'effectuer le paiement, de demander le détail de la facture à la commune de Courson.

V - Participation SIVOS de Saint-Sauveur

Il nous est demandé une participation de 303,78 € pour un enfant. Le conseil souhaite avoir le détail de la facture avant d'effectuer le paiement.

VI - Syndicat des transports scolaires des collège et lycée de Toucy

Le maire fait part aux conseillers de la demande de retrait de la commune de Saint- Maurice-Thizouailles du Syndicat intercommunal des collège et lycée de Toucy. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents refuse le départ de cette commune et de toutes autres qui souhaiteraient quitter le syndicat à l'avenir et charge le maire d'en informer le syndicat.

VII - Encaissement de chèque suite à cambriolage

Aucun chèque de remboursement n'a pour l'instant été envoyé par l'assurance, suite au cambriolage de l'atelier municipal. Un expert doit passer le 16 octobre pour estimer les dépenses.

VIII - Subvention association

Le maire fait part au conseil de la demande de subvention de la société de chasse pour un montant de 200 € : le dossier est complet. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte le versement de cette somme.

IX - Redevance ordures ménagères sur logements communaux

Elle s'élève à 274 € pour le logement du 5 rue du Capitaine Coignet et à 282 € pour les quatre logements de la rue Gambetta, soit 70,50 € pour chaque locataire.

X - Décisions modificatives

Il est demandé aux conseillers de modifier des comptes budgétaires d'investissement. Les conseillers à l'unanimité des présents acceptent de procéder au virement de comptes suivants :

- Compte 2158 (débroussailleuse et tronçonneuse) : + 2 000 €
- Compte 21318 (bâtiments publics) : - 2 000 €

XI - ONF Affouages

L'inscription pour bénéficier des affouages devra être effectuée par les drogiens intéressés entre le 16 octobre et le 13 novembre. La redevance reste fixée à 40 €. Le tirage au sort des parcelles sera fait le 2 décembre à 11 h à la salle du conseil. Les coupes devront être réalisées avant le 15 avril.

XII - Syndicat départemental des énergies de l'Yonne

Concernant la mise en place de l'éclairage public à la Fauvin, une réunion de chantier aura lieu sur place le 11 octobre à 9 h afin de coordonner les travaux avec l'entreprise Rolland pour la voirie.

XIII - Pétition contre les dangers de la circulation

La directrice de cabinet du préfet de l'Yonne a répondu aux pétitionnaires que les problèmes soulevés étaient à l'étude.

XIV - Recrutement pour le CPI de Druyes

La candidature d'Arnaud Bigé est acceptée à l'unanimité des conseillers présents.

XV - Organisation des assises des grognards de la garde impériale par l'association Jean-Roch Coignet

Après discussion, le maire va prendre contact avec la présidente du Comité des fêtes pour examiner la faisabilité de ce projet qui ne pourrait être mis en œuvre qu'avec la participation active de plusieurs dizaines de bénévoles.

XVI - Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre

Le maire présente aux conseillers : l'adoption et la modification des statuts de la Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre, l'adhésion de nouvelles communes en compétence Eau Potable et l'adhésion de nouvelles communes en compétence assainissement non collectif (ANC).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les modifications des statuts et adhésion des nouvelles communes à l'Eau Potable et à l'ANC.

Le maire est chargé d'établir les documents correspondants.

XVII - CLECT

Jean-Michel Rigault et Jean-Bernard Guibert sont nommés respectivement titulaire et suppléant à la Commission locale d'évaluation des charges transférées. La CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

XVIII - Motion AMR

L'association des maires ruraux de France qui fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3 500 habitants à demander à toutes les communes rurales de voter une motion de soutien. Celle-ci concerne l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité.

XIX - Affaires diverses

- a) Une réunion d'information sera organisée à Druyes le 2 décembre par l'association des Cités de Caractère Bourgogne Franche-Comté concernant les avantages qui sont offerts par le label pour l'entretien et la rénovation du patrimoine bâti appartenant notamment à des particuliers dans le cadre du Schéma d'Aménagement Urbain de Caractère (SAUC).
- b) L'AFM Téléthon demande une subvention. Le conseil donne un avis défavorable
- c) Le logement communal libéré rue Gambetta va être loué à un employé municipal
- d) La mairie accueillera un collégien stagiaire du 11 au 22 décembre
- e) Des candidatures spontanées ont été reçues pour la Guinguette. Aucune ne présentant d'intérêt, des annonces vont être passées dans différents supports
- f) Le maire informe et met en garde la population contre des démarches frauduleuses de la part de certains individus ou entreprises malveillantes :
 - vente de calendriers au nom de la communauté des communes de Puisaye-Forterre
 - vente de calendriers au profit de l'entreprise SUEZ et du syndicat de ramassage des ordures ménagères
 - proposition de faux contrats d'assistance pour la prise en charge de la réparation des canalisations et fuites d'eau sous l'intitulé de l'entreprise Générale des Eaux

Prochain conseil le 10 novembre à 20 h